

Décapant de Vernis de Tropicalisation **8310-Liquid**

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Nom du Produit : Décapant de Vernis de Tropicalisation **Code FDS :** 8310-Liquid
Pièces Connexes # 8310-55ML, 8310-100ML, 8310-4L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Décapant de vernis de tropicalisation

Usage contre-indiqué : Pas disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant

MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

MG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA

TÉLÉPHONE +1-800-340-0772

FAX +1-800-340-0773

COURRIEL support@mgchemicals.com

WEB www.mgchemicals.com

TÉLÉPHONE +1-905-331-1396

FAX +1-905-331-2682

COURRIEL info@mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente): fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec matériaux dangereux SEULEMENT—fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)

USA or CANADA: Appeler CHEMTREC ☎: **+1-800-424-9300**

Pour urgences impliquant des matériaux dangereux; 24 heures / 7 jours

CANADA: Appeler à frais virer, CANUTEC ☎: **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

Décapant de Vernis de Tropicalisation

8310-Liquid

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Dangereux

Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Toxicité pour la Reproduction	1B	Danger	Santé
Sensibilisation	Cutané	1	Attention
Irritation	Oculaire	2	Attention
Irritation	Cutanée	2	Attention
Toxicité pour Organes Cibles	Exposition Unique	3	Attention
Liquide Inflammable		4	Attention
Danger pour l'Environnement	Tox. Aqua. Chronique	3	<i>aucune</i>

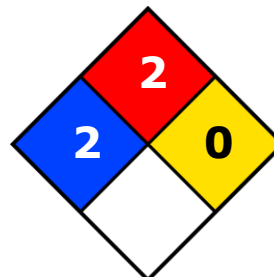
Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	2
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®





Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

Suite de section sur la page suivante

Décapant de Vernis de Tropicalisation
8310-Liquid
Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H315 : Provoque une irritation cutanée H335 : Peut irriter les voies respiratoires
Aucun symbole mandaté	H227 : Liquide combustible H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protections/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Suite de section sur la page suivante

Décapant de Vernis de Tropicalisation**8310-Liquid**

Intervention	Conseils de Prudence
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse, ou de l'eau pulvérisé pour éteindre.
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/consulter un médecin.
P304 + P340, P312	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P308 + P313	<i>POUR TOUTES LES ROUTES D'EXPOSITION</i> —EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Stockage	Conseils de Prudence
P405	Garder sous clef.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Sans objet

Décapant de Vernis de Tropicalisation**8310-Liquid****Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(Poids/Poids)
872-50-4	1-méthyl-2-pyrrolidone	30-60%
1119-40-0	gluturate de diméthyle	10-20%
106-65-0	succinate de diméthyle	3-7%
627-93-0	adipate de diméthyle	1-5%
5989-27-5	d-limonène	1-5%

Section 4 : Premiers Soins*Condition d'Exposition**Code SGH: Conseils de Prudence***EN CAS DE CONTACT
AVEC LES YEUX**

P305 + P351 + P338, P337 + P313

Symptômes Immédiat*rougeur, larmoiement, irritation sévère, douleur***Intervention**

Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/consulter un médecin.

**EN CAS
D'INHALATION**

P304 + P340, P312, P308 + P313

Symptômes Immédiat*toux, irritation des voies respiratoires, maux de tête***Intervention**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

**EN CAS DE CONTACT
AVEC LA PEAU**

P302 + P352, P362 + P364, P333 + P313, P308 + P313

Symptômes Immédiat*rougeur, irritation sévère, peau sèche, éruption cutanée***Intervention**

Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

Suite de section sur la page suivante

Décapant de Vernis de Tropicalisation**8310-Liquid****EN CAS D'INGESTION** P301 + P330 +P331, P314, P308 + P313**Symptômes Immédiat** *irritation, maux de tête, étourdissement, somnolence, nausée***Intervention**

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**En cas de feux** P370 + P378**Moyens d'extinctions**

Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

Danger Spécifiques

Ce produit est un liquide combustible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.

Produits de CombustionProduit oxydes de carbone (CO, CO₂), des oxydes d'azote (NO_x), et de la fumée.**Pompier**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**Protection Individuelle**

Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.

Précautions à Prendre pour l'Intervention

Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

Précautions pour l'Environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthode de Confinement

Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).

Suite de section sur la page suivante

Décapant de Vernis de Tropicalisation

8310-Liquid

Méthode de Nettoyage

Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.

Méthode d'Élimination

Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention

Tenir hors de portée des enfants.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Manutention

Porter des gants de protections/des vêtements de protection.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Recueillir le produit répandu.

Stockage

Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Routes d'Entrée

Contact cutané, Ingestion, Inhalation, Contact oculaire

Suite de section sur la page suivante

Décapant de Vernis de Tropicalisation**8310-Liquid****Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays/Province	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
1-méthyl-2-pyrrolidone	ACGIH	Non établi	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	Non établi	Non établi
	Canada AB	Non établi	Non établi
	Canada BC	Non établi	Non établi
	Canada ON	400 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	Non établi	Non établi

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH,¹ d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) et les données des FDS des fournisseurs furent également consultés. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Paramètres de Contrôles**Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monooculaires de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

Porter des vêtements de protection appropriés pour prévenir les contacts dermiques.

Recommandation : Porter des gants de caoutchouc butyle, de latex, de néoprène, ou d'autres gants résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

En cas de surexposition aux brouillards / vapeurs, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Recommandation : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient scellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Suite de section sur la page suivante

Décapant de Vernis de Tropicalisation**8310-Liquid****Hygiène Préventives**

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité^{c)}	1%
Apparence	Ambre, translucide	Limite Supérieure d'Inflammabilité^{c)}	10%
Odeur	Aminé	Pression de Vapeur @25 °C	Pas disponible
Seuil d'Odeur	Pas disponible	Densité de Vapeur	>2 (Air =1)
pH	6-7	Densité Relative @25 °C	1.02
Point de fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	Solubilité Dans l'Eau	Partiellement soluble
Point d'Ébullition^{a)}	> 93 °C [>199 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	>1
Point d'Éclair^{b)}	67 °C [152 °F]	Température d'Auto-inflammation	Pas disponible
Taux d'Évaporation	Pas disponible	Température de Décomposition	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas disponible	Viscosité @40 °C	Pas disponible

a) Valeur basée sur le constituant avec la plus basse valeur

b) Pensky-Martens coupelle fermée

c) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier

Décapant de Vernis de Tropicalisation

8310-Liquid

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Pas disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Flammes nues, températures excessives, et substances incompatibles
Matériaux Incompatibles	Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Voies d'Exposition

Contact Cutanée, Inhalation, Contact Oculaire

Sommaire des Symptômes

Yeux	Provoque une irritation sévère et rougeur en cas d'éclaboussures ou par exposition aux vapeurs.
Peau	Peut provoquer une irritation de la peau et une éruption cutanée.
Inhalation	Peut provoquer une toux et une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Aucun effet connu (Voir aussi les symptômes d'inhalation.)
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer une dermatite allergique de contact.

Suite de section sur la page suivante

Décapant de Vernis de Tropicalisation**8310-Liquid****Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
1-méthyl-2-pyrrolidone	3 914 mg/kg Rat	8 000 mg/kg Lapin	>5 000 ppm Rat 4 h
gluturate de diméthyle	8 900 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	11 mg/m ³ Rat ^{a)}
succinate de diméthyle	>5 000 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	11 mg/m ³ Rat ^{a)}
adipate de diméthyle	11 685 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	11 mg/m ³ Rat ^{a)}
d-limonène	>4 400 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Rat	Non établi

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS, accédées par le Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail CCHST),² furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Selon les limites suggérées par le fournisseur du mélange de gluturate de diméthyle, de succinate de diméthyle, et d'adipate de diméthyle.

Autre Effets Toxiques**Corrosion/irritation de la peau**

Le 1-méthyl-2-pyrrolidone (No. CAS 872-50-4) et le d-limonène (No. CAS 5989-27-5) provoquent des irritations cutanées.

Lésions/irritation des yeux

Le 1-méthyl-2-pyrrolidone (No. CAS 872-50-4) provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Le d-limonène (No. CAS 5989-27-5) peut entraîner une sensibilisation de la peau selon des études animales.

Cancérogénicité (risque de cancer)

Aucun ingrédient n'est répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

Décapant de Vernis de Tropicalisation**8310-Liquid****Tératogénicité**

(risque pour la malformation des fœtus)

À des doses élevées de >4 000 mg/kg, le 1-méthyl-2-pyrrolidone montre des effets sur la reproduction selon des études chez des rats et les souris.

N-méthylpyrrolidone [No. CAS 872-50-4]

CA Prop 65: Répertoire comme toxique pour la reproduction.

Toxique pour certains organes cibles — exposition unique

Le 1-méthyl-2-pyrrolidone (No. CAS 872-50-4) peut irriter les voies respiratoires.

Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange contient moins de 10% de composant de catégorie 1.

Section 12 : Données Écologiques

Les critères du Code IMDG, les fiches signalétiques des matières premières, ainsi que les données de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>) ont été utilisés pour appuyer la classification.

Selon les données disponibles, le 1-méthyl-2-pyrrolidone n'est pas classé comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH. (biodégradable, avec CL50 96 h minimale de >500 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule); CE50 24 h de ≥1000 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau)).

La composante de D-limonène a une toxicité aquatique chronique de catégorie 1 (M=1) (biodégradable, avec CL50 minimale de 0.702 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule); CE50 de 69.9 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau)).

Les ingrédients qui restent sont non classable par manque de donné, mais sont considérés comme étant de faible écotoxicité.

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 3

H402 : Nocif pour les organismes aquatiques.

Suite de section sur la page suivante

Décapant de Vernis de Tropicalisation

8310-Liquid

Écotoxicité Chronique

Catégorie 3

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Biodégradation

Pas disponible

Bioaccumulation

Pas disponible

Autres Effets

Pas disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référez aux Règlements TMD (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Non Réglementé

Voie Aérienne

Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Non Réglementé

Voie Maritime

Référez au Règlement IMDG.

Non Réglementé

Décapant de Vernis de Tropicalisation**8310-Liquid****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Classification SIMDUT 1988**

B3 – Liquides Combustibles ;

D2B – Matières Causant d'Autres Effet Toxiques

(Irritant cutané et des yeux ; Sensibilisant cutané)

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Industrie and Science du Canada

L'étiquetage des produits MG de consommation est conforme aux exigences SIMDUT sur l'étiquetage. L'identificateur du produit, l'indentification, la déclaration de quantité nette, la hauteur minimum d'impression de type, et l'emballage de ce produit sont en conformité.

Santé Canada

Les produits de MG Chemicals suivent les règles canadiennes sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.

Suite de section sur la page suivante

Décapant de Vernis de Tropicalisation**8310-Liquid****USA****CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertorié comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du 1-méthyl-2-pyrrolidone qui est assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, révision Juin 06, 2014, É.-U.).

Ce produit contient du 1-méthyl-2-pyrrolidone, qui est répertorié comme une substance toxique pour la reproduction en Californie

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), ou de polybromobiphényles (PBDE), et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par Michel Hachey

Date de Révision 10 Mars 2015

Annule et Remplace 21 Octobre 2014

Changement Effectué : Changements selon les critères du HCS 2012 et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

Décapant de Vernis de Tropicalisation**8310-Liquid****Références**

- 1) ACGIH 2013 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2013).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produits. Des notes d'application, instructions, et FAQs se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses*Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.